

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/249 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET « SITE INTERNET D'E-COMMERCE » DANS LE CADRE DE LA MESURE 3.1.2 DES PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2007-2013, INTITULEE « STRUCTURER LE DEVELOPPEMENT ET LA COMPETITIVITE DE L'ILE PAR LE NUMERIQUE»

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2012

L'An deux mille douze et le vingt décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MERMET Valérie, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, SUZZONI Etienne, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. CASTELLI Yannick à M. NICOLAI Marc-Antoine
M. CHAUBON Pierre à Mme BARTOLI Marie-France
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à Mme HOUEMER Marie-Paule
M. FEDERICI Balthazar à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme FEDI Marie- Jeanne à M. BUCCHINI Dominique
Mme NIELLINI Annonciade à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme RISTERUCCI Josette à Mme BIANCARELLI Viviane
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. SANTINI Ange à M. SINDALI Antoine
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline

ETAIENT ABSENTES : Mmes

COLONNA Christine, MARTELLI Benoîte.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, Social et Culturel,
- APRES** avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le lancement de l'appel à projet « site Internet d'e-commerce » dans le cadre de la mesure 3.1.2 des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007-2013, intitulée « Structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique ».

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer le premier appel à projet pour une période de 6 mois et à procéder à sa reconduction éventuelle, en définir la période et la durée jusqu'à la date de fin de l'éligibilité des programmes opérationnels européens 2007-2013.

ARTICLE 3 :

DECIDE de l'engagement des procédures réglementaires en vue de la réalisation des opérations afférentes à l'appel à projet.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 décembre 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Validation de l'appel à projet « site Internet d'e-commerce »

Le présent rapport est relatif au lancement d'un appel à projet intitulé « Site Internet d'e-commerce » répondant aux orientations relatives à la structuration des TIC pour le développement, la compétitivité, la cohésion sociale du territoire (axe 3.1) des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007 2013. Il cible particulièrement la sous-mesure intitulée « structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique » (sous mesure 3.1.2), dont la Collectivité Territoriale de Corse assure la fonction de gestionnaire de subvention globale via son Service du Développement Technologique.

Contexte

L'e-commerce ou le commerce électronique se définit comme l'ensemble des transactions commerciales à destination des particuliers (B to C : Business to Customer) ou entre entreprises (B to B : Business to Business) utilisant notamment le réseau Internet.

L'e-commerce aux particuliers (B to C) est devenu un segment majeur du secteur de la distribution. Son chiffre d'affaires ne cesse de croître, il a progressé de 24 % en un an en France, atteignant 31 milliards d'€ en 2010. Le nombre d'acheteurs en ligne à la fin du 1^{er} trimestre 2011 s'élevait à 28 millions, classant la France bien au dessus de la moyenne européenne (56 % des ménages français ayant accès à l'Internet à domicile ont réalisé des achats en ligne contre 40 % en Europe).

En France en 2011, si 100 % des entreprises interrogées ont un site Internet, 93 % affirment ne pas avoir de gestion multi-canal intégrée. L'un des enjeux identifiés pour la période 2012-2013 reste donc la mise en place d'une approche multi-canal « sans couture » et automatisée.

A noter que 3 millions de Français ont déjà acheté à partir de leur mobile ceci hors téléchargement d'applications mobiles et seulement 13 % des entreprises utilisent ce canal dans le cadre d'un commerce interentreprises.

L'e-commerce est devenu un enjeu majeur qui contribue à dynamiser le tissu industriel. Il représente une formidable opportunité en termes de création de richesses, de création d'emplois et de développement de compétences uniques.

Selon les résultats du Baromètre Corse Numérique 2011, 70 % des ménages corses ayant accès à l'Internet à domicile ont réalisé des achats en ligne contre 56 % en France. Ainsi l'internaute corse est-il fortement consommateur de services d'achat en ligne.

D'autre part, seulement 24 % des TPE insulaires disposent d'un site internet et seulement 24 % des sites prévoient la gestion de transaction d'e-commerce. Coté PME, 47 % des PME insulaires disposent d'un site internet et seulement 29 % des

sites prévoit la gestion de transaction d'e-commerce.

Le lancement de l'appel à projet « E-commerce » constitue donc un enjeu pour les entreprises insulaires et la Collectivité Territoriale de Corse afin de stimuler la visibilité et la compétitivité des entreprises insulaires sur le net.

Objectifs

Cet appel à projet est financé dans le cadre de la mesure 3.1.2 des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007-2013, intitulée « Structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique ».

En cohérence avec les objectifs de la mesure 3.1.2 des POE pour la période 2007-2013, l'appel à projet « Sites Internet d'e-commerce » consiste à aider les entreprises insulaires TPE et PME tous secteurs confondus ayant la volonté de s'engager dans le secteur de l'e-commerce et à promouvoir les services numériques comme partie intégrante de la stratégie commerciale des entreprises.

Cet appel à projet vise à soutenir les entreprises qui souhaitent via un site d'e-commerce :

- offrir de nouveaux services numériques commerciaux à leurs clients, comme la possibilité de passer des commandes avec plus de souplesse (commande et paiement en ligne sur Internet ou depuis un mobile),
- de disposer d'outils de gestion plus fiables comme des outils de suivi et de relation client permettant une offre de service personnalisée dans le but de fidéliser la clientèle (GRC1) ou des solutions logicielles permettant une liaison directe du site Internet marchand avec des applications métiers de gestion commerciale (catalogue, clients, prix) et de gestion de stocks.

Il vise ainsi à permettre aux entreprises insulaires d'ouvrir leur marché via Internet en prenant en considération le fait que celui-ci s'étend au rythme accéléré de la démocratisation de l'accès à haut débit.

Conditions d'éligibilité

Sont éligibles les entreprises ou regroupement d'entreprises dont le siège social est établi en Corse.

L'éligibilité sera établie au regard des objectifs évoqués ci-dessus, du descriptif de l'appel à projet présenté en annexe et des éléments fournis par le candidat dans son dossier de réponse au présent appel à projet.

Dépenses éligibles

Les postes de dépenses éligibles au présent appel à projet sont :

¹ GRC (Gestion de Relation Client) : progiciel « frontoffice » destiné à capturer, traiter et analyser les informations relatives aux clients et aux prospects dans le but de les fidéliser en leur offrant un service personnalisé.

- Création refonte d'un site vitrine ou portail de e-commerce ou site marchand (à condition d'intégrer les fonctionnalités nouvelles décrite dans « Spécifications fonctionnelles du Cœur de projet souhaitées »).
- Création, refonte, et intégration d'une charte graphique,
- Abonnement à une application en mode SaaS ou ASP pour une période de 24 ans,
- Création, développement, Acquisition, refonte d'une solution d'e-commerce ou boutique en ligne,
- Intégration d'un module d'e-commerce dans un site existant,
- Création, refonte de modules spécifiques nécessaires en complément de l'intégration d'une solution d'e-commerce,
- Production, migration de contenus nécessaire au démarrage ou récupération d'un contenu existant,
- Prestations de Web marketing pour une année
- Frais de mise en service d'un paiement en ligne et coût de l'abonnement sur 24 mois (solution bancaire, TPE ou Paypal)
- Prestations de maîtrise d'œuvre (audit, définition des besoins, accompagnement au démarrage, formation),
- Frais d'hébergement dédié ou mutualisé sur 24 mois pour les applications intégrées,
- Frais de maintenance corrective ou évolutive sur 24 mois pour les applications intégrées.

Conditions de financement

Cet appel à projet est financé dans le cadre de la mesure 3.1.2 des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007-2013, intitulée « Structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique » à ce titre seuls les crédits FEDER seront mobilisés.

L'aide est attribuée sous forme de subvention, plafonnée à 250 000 euros HT pour un projet. Le financement se fait à hauteur de 50 % des dépenses éligibles (en tenant compte des règles communautaires applicables).

Durée de l'Appel à Projet

L'appel à projet est lancé pour une période de 10 mois. A l'issue de l'appel à projet un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé et communiqué au COREPA.

L'appel à projet pourra être reconduit par décision du Conseil Exécutif de Corse.

Modalités de mise en œuvre

Le dossier de présentation en annexe du présent rapport décrit les modalités de mise en œuvre de l'appel à projet « site Internet d'e-commerce ».

Il est proposé d'approuver les modalités de mise en œuvre et le lancement de l'appel à projet « site Internet d'e-commerce ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Annexe

**Dossier de présentation
Appel à projet « site Internet d'e-commerce »**

**APPEL A PROJET
SITE INTERNET d'E-COMMERCE
DOSSIER DE PRESENTATION**



L'e-commerce ou le commerce électronique se défini comme l'ensemble des transactions commerciales à destination des particuliers (B to C : Business to Customer) ou entre entreprises (B to B : Business to Business) utilisant notamment le réseau Internet.

Contexte

L'e-commerce ou le commerce électronique se définit comme l'ensemble des transactions commerciales à destination des particuliers (B to C : Business to Customer) ou entre entreprises (B to B : Business to Business) utilisant notamment le réseau Internet.

L'e-commerce aux particuliers (B to C) est devenu un segment majeur du secteur de la distribution. Son chiffre d'affaires ne cesse de croître, il a progressé de 24 % en un an en France, atteignant 31 milliards d'€ en 2010. Le nombre d'acheteurs en ligne à la fin du 1^{er} trimestre 2011 s'élevait à 28 millions, classant la France bien au dessus de la moyenne européenne (56 % des ménages français ayant accès à l'Internet à domicile ont réalisé des achats en ligne contre 40 % en Europe).

En France en 2011, si 100 % des entreprises interrogées ont un site Internet, 93 % affirment ne pas avoir de gestion multi-canal intégrée. L'un des enjeux identifiés pour la période 2012-2013 reste donc la mise en place d'une approche multi-canal « sans couture » et automatisée.

A noter que 3 millions de Français ont déjà acheté à partir de leur mobile ceci hors téléchargement d'applications mobiles et seulement 13 % des entreprises utilisent ce canal dans le cadre d'un commerce interentreprises.

L'e-commerce est devenu un enjeu majeur qui contribue à dynamiser le tissu industriel. Il représente une formidable opportunité en termes de création de richesses, de création d'emplois et de développement de compétences uniques.

Selon les résultats du Baromètre Corse Numérique 2011, 70 % des ménages corses ayant accès à l'Internet à domicile ont réalisé des achats en ligne contre 56 % en France. Ainsi l'internaute corse est-il fortement consommateur de services d'achat en ligne.

D'autre part, 24 % des TPE insulaires disposent d'un site Internet dont seulement 24 % prévoient la gestion de transactions d'e-commerce. Du côté des PME insulaires, 47 % disposent d'un site Internet dont 29 % prévoient la gestion de transactions d'e-commerce.

Le lancement de l'appel à projet « E-commerce » constitue donc un enjeu pour les entreprises insulaires et la Collectivité Territoriale de Corse afin de stimuler la visibilité et la compétitivité des entreprises insulaires sur le Net.

Objectif de l'appel à projet

Cet appel à projet est financé dans le cadre de la mesure 3.1.2 des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007-2013, intitulée « Structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique ».

En cohérence avec les objectifs de la mesure 3.1.2, l'appel à projet « Sites Internet d'e-commerce » consiste à aider les TPE et PME insulaires tous secteurs confondus ayant la volonté de s'engager dans le secteur de l'e-commerce et de promouvoir les services numériques comme partie intégrante de la stratégie commerciale de leur entreprise.

Cet appel à projet vise à soutenir les entreprises qui souhaitent via un site d'e-commerce :

- offrir de nouveaux services numériques commerciaux à leurs clients, comme la possibilité de passer des commandes avec plus de souplesse (commande et paiement en ligne sur Internet ou depuis un mobile),
- de disposer d'outils de gestion plus fiables comme des outils de suivi et de relation client permettant une offre de service personnalisée dans le but de fidéliser la clientèle (GRC) ou des solutions logicielles permettant une liaison directe du site Internet marchand avec des applications métiers de gestion commerciale (catalogue, clients, prix) et de gestion de stocks.

Il vise ainsi à permettre aux entreprises insulaires d'ouvrir leur marché via Internet en prenant en considération le fait que celui-ci s'étend au rythme accéléré de la démocratisation de l'accès au haut débit.

Les services numériques soutenus

Les sites Internet d'e-commerces soutenus dans cet appel à projet concernent en priorité le commerce électronique à destination de clients finaux appelé aussi B to C (Business to Customer). Toutefois les sites B to B (Business to Business) seront aussi étudiés.

Les sites soutenus par le présent appel à projet porteront sur la fourniture de biens ou des services marchands.

Le présent appel à projet pourra apporter un financement aux projets selon les deux catégories suivantes :

A- Le financement du cœur du projet (représente à minima 50 % du coût total du projet) :

- création ou refonte d'un site de vente en ligne d'une entreprise (B to C ou B to B),
- création ou refonte d'une place de marché² regroupant plusieurs entreprises,
- création ou refonte d'un site de vente entre particuliers,
- intégration d'un module de vente en ligne dans un site existant,
- création d'une application mobile de vente en ligne,
- mise en œuvre d'une interface avec des logiciels métiers de gestion commerciale et de gestion de stocks.

Ces sites pourront notamment être mis en œuvre par :

- l'abonnement à un site Internet d'e-commerce « clé en main » ou « boutique en ligne » de type ASP (Application Service Provider)³ ou Saas (Software as a Service)⁴.

² Plate-forme d'échange créée par un tiers, le Maître de marché, fédérant les offres et les demandes des vendeurs et des clients pour un segment de marché et offrant des mécanismes de transaction sécurisés.

³ ASP : Application Service Provider ou fournisseur de service d'application. Concept proposant des logiciels ou services informatiques à travers le réseau Internet.

- l'acquisition d'un site d'e-commerce ou « boutique en ligne »,
- l'intégration d'un script de boutique en ligne sur un site existant,

B- Le financement de services annexes (représente à maxima 40 % du coût total du projet) incluant :

- des services de webmarketing :
 - référencement naturel (SEO),
 - amélioration du trafic qualifié par des liens commerciaux (SEM),
 - campagne de marketing viral,
- des prestations d'hébergement associées,
- des services de maintenance,
- l'accompagnement à la formation.

En aucun cas un projet ne peut se limiter aux services annexes évoqués ci-dessus.

NOTE : concernant les projets BtoC, l'appel à projet cible prioritairement les projets intégrant des fonctionnalités de paiement en ligne.

Spécifications fonctionnelles du Cœur de projet souhaitées

Le site d'e-commerce devra intégrer les fonctionnalités de base d'un logiciel de type CMS (Content Management System)⁵ assorties des fonctionnalités d'une boutique en ligne listées ci-dessous :

- gestion des catalogues,
- gestion des produits ou services,
- gestion des clients,
- gestion des commandes,
- gestion des paiements sécurisés,
- gestion des devises et taux de change,
- gestion des espaces publicitaires,
- gestion des traductions (site multilingues),
- module statistique,
- gestion des utilisateurs,
- gestion du graphisme (maquettes),
- gestion des points d'entrée (types clients, types produits)
- gestion de la page d'accueil,
- gestion des espaces publicitaires,
- gestion des produits et services « à la Une ».

Les fonctionnalités complémentaires liées à la gestion des stocks seront jugées intéressantes.

⁴ SaaS : Software as a Service ou logiciel en tant que service. Concept proposant l'abonnement à un logiciel via Internet plutôt que l'achat d'une licence, Il n'est plus nécessaire d'installer une application de bureau ou client-serveur. Remplace de plus en plus le mode ASP.

⁵ CMS (Content Management System) : « système de gestion de contenu », famille de logiciels destinés à la conception et à la mise à jour dynamique de site Web ou d'application multimédia.

Conditions d'éligibilité

Les conditions d'éligibilité du présent appel à projet sont les suivantes :

Candidats éligibles/bénéficiaires

Sont éligibles les entreprises ou regroupement d'entreprises dont le siège social est établi en Corse et dont l'activité est exercée en Corse.

L'éligibilité sera établie sur la base du présent descriptif de l'appel à projet et des éléments fournis par le candidat dans son dossier de réponse.

Une attention particulière sera portée aux projets de très petites entreprises insulaires, aux projets d'entreprises visant à la commercialisation de services ou de produits créés et élaborés en Corse, aux projets e-commerce innovants. A ce titre le taux de l'aide aux projets pourra être modulé en fonction de la dimension du projet, de la nature des services et produits commercialisés.

Périmètre des postes de dépenses éligibles

Les postes de dépenses éligibles au présent appel à projet sont listés ci-après. Ils devront s'articuler autour du « Cœur de projet » tel qu'il est défini dans la rubrique « Les services numériques soutenus ».

- création ou refonte d'un site vitrine ou portail d'e-commerce ou site marchand (à condition d'intégrer les fonctionnalités nouvelles décrites dans la rubrique « Spécifications fonctionnelles du cœur de projet souhaitées »,
- création ou refonte et intégration d'une charte graphique,
- abonnement à une application en mode SaaS ou ASP pour une période de 24 mois,
- création, développement, acquisition ou refonte d'une solution d'e-commerce ou boutique en ligne,
- intégration d'un module d'e-commerce dans un site existant,
- création, refonte de modules spécifiques nécessaires en complément de l'intégration d'une solution d'e-commerce,
- production, migration de contenus nécessaires au démarrage ou récupération d'un contenu existant,
- prestations de Web marketing pour une année,
- frais de mise en service d'un paiement en ligne et coût de l'abonnement sur 24 mois (solution bancaire, TPE ou Paypal)
- prestations de maîtrise d'œuvre (audit, définition des besoins, accompagnement au démarrage, formation),
- frais d'hébergement dédié ou mutualisé sur 24 mois pour les applications intégrées,
- Frais de maintenance corrective ou évolutive sur 24 mois pour les applications intégrées.

Conditions de Financement

Cet appel à projet est financé dans le cadre de la mesure 3.1.2 des Programmes Opérationnels Européens pour la période 2007-2013, intitulée « Structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique ».

A ce titre seuls les crédits FEDER seront mobilisés et l'ensemble des financements accordés aux projets sélectionnés ne saurait dépasser le taux de la maquette FEDER, soit 50 % du montant global des projets.

D'autre part, le coût global éligible d'un projet ne saurait excéder le plafond de 250 000,00 €.

Chaque projet sera financé dans le cadre du règlement des « de minimis » et sur cette base le taux d'aide pourra être modulé. Cette modulation sera réalisée en apportant une attention particulière :

- aux projets des très petites entreprises insulaires,
- aux projets d'entreprises visant à la commercialisation de services ou de produits créés et élaborés en Corse,
- aux projets mettant en œuvre des démarches de e-commerce innovants.

Attribution de l'aide

L'aide est attribuée sous forme de subvention.

Après notification de la subvention, les aides seront versées sur présentation des pièces de dépenses acquittées.

Une avance pourra être consentie à hauteur maximale de 10 % de l'aide prévue pour la première année, sous réserve d'une demande formalisée par courrier jointe au dossier de candidature et après validation du COREPA⁶.

Dossier de Candidature

Pour répondre à l'appel à projet, les candidats doivent retourner la fiche de candidature dûment remplie et accompagnée de l'ensemble des pièces demandées en annexe (pièces administratives, bilan d'activité, prévisionnel ou business plan sur 3 ans, annexe technique et financière..).

Procédure de sélection

Les dossiers seront étudiés dès réception de l'ensemble des pièces nécessaire à l'instruction par le Service du Développement Technologique en partenariat avec l'ADEC et seront soumis à la décision du COREPA.

Déroulement de l'AAP

Les candidatures doivent se manifester à partir du formulaire présenté ci-après saisi sur <http://numerique.corse.fr>

Une fois la candidature déposée, l'ensemble des pièces nécessaire à l'instruction du dossier sera communiqué au porteur de projet afin de pouvoir entamer l'instruction.

Le dossier sera instruit une fois que l'ensemble des pièces nécessaire à l'instruction aura été fourni par le porteur de projet.

⁶ COREPA : Comité Régional de Programmation des Aides

Les dossiers incomplets à l'échéance de l'appel à projet ne seront pas pris en compte.

L'ensemble des informations nécessaire à l'appel à projet est disponible à l'adresse suivante : <http://numerique.corse.fr/>

Une publicité sera effectuée par voie de presse, Internet et auprès des organismes consulaires.

Participation des organismes consulaires

Les organismes consulaires (chambres des métiers et chambres de commerce et d'industrie) pourront organiser à l'intention de leurs ressortissants, des sessions de sensibilisation aux enjeux de l'e-commerce ainsi qu'un accompagnement à la qualification des besoins et au ciblage d'une solution répondant aux exigences de l'appel à projet.

Pour cela elles proposeront un dispositif d'accompagnement organisé en :

- Session de sensibilisation à l' e-commerce et de présentation de l'appel à projet
- Sessions de diagnostic personnalisé « e-commerce » et accompagnement à l'appel à projet

L'ensemble est plafonné à 50 000 euros HT, financé à 50 %, pour à minima une cible de 50 entreprises sensibilisées et 20 diagnostics personnalisés.

Les organismes consulaires intéressés se porteront candidats à partir du formulaire disponible sur <http://numerique.corse.fr>

Une fois la candidature déposée, l'ensemble des pièces nécessaire à l'instruction du dossier sera communiqué au porteur de projet afin de pouvoir entamer l'instruction.

Le dossier sera instruit une fois que l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction aura été fourni par le porteur de projet. Les dossiers incomplets dans les deux mois à partir du lancement de l'appel à projet ne seront pas pris en compte.

Durée de l'Appel à Projet

L'appel à projet est lancé pour une période de 6 mois à compter de la décision de l'Assemblée de Corse.

A l'issue de l'appel à projet un bilan quantitatif et qualitatif sera réalisé et mis à la disposition des instances de l'Etat, de la CTC et de la commission européenne.

L'appel à projet pourra être reconduit par décision du Conseil Exécutif de Corse.

Dossier candidature

Les porteurs de projets devront remplir en ligne www.numerique.corse.fr, les éléments suivants :

Responsable du projet : Prénom, nom :

Fonction :

Structure :

N° SIRET :

Date de création :

Nature juridique :

Activité :

Nombre d'emplois :

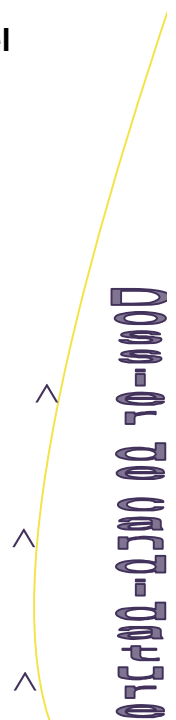
Adresse :

Tél. :

Fax :

Email direct : (précisez si professionnel ou personnel)

Description de votre projet en quelques lignes :



Contexte de votre projet (stratégie développement,...) :

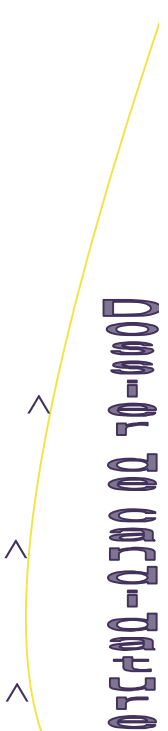
De quelle manière votre site Internet d'e-commerce répond t-il aux besoins de développement de votre activité ?

Dans votre projet, quelles caractéristiques vous paraissent-elles importantes à souligner ?

Avez-vous déjà identifié la solution technique pouvant répondre à vos besoins ? si oui, laquelle ?

Comment comptez-vous intégrer le processus d'évaluation à votre projet ?

Quels indicateurs avez-vous élaborés afin de suivre votre projet ?



Quels sont vos clients cible ?

Bénéficiez-vous d'un réseau de partenaires ?

Si oui indiquez sa nature et son niveau d'engagement (accompagnement de principe, soutien technique, soutien financier...) :

Quelles sont les grandes phases de réalisation de votre projet et celles au-delà de l'appel à projet :

Votre projet est il déjà amorcé ? Si oui indiquez la phase actuelle.

Quels sont actuellement les points sur lesquels vous jugez votre projet incomplet et sur lesquels nous pourrions vous accompagner ? (recherche de partenaires, compétences techniques, conseils, etc.)

Dans quelle fourchette concevez-vous le budget nécessaire pour mener à bien votre projet ?

Quel est le plan de financement de votre projet ?

Êtes-vous en capacité financière de porter le projet ? Si oui, comment ?

Avez-vous besoin d'informations complémentaires ? (Si oui précisez)

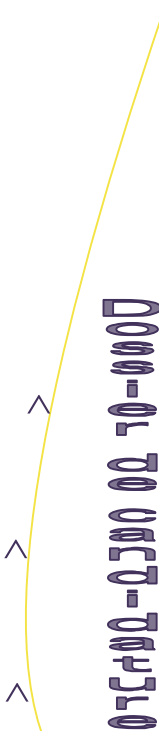
Je soussigné(e)

.....

Certifie que toutes les informations jointes sont sincères.

Fait àle

Signature



Vous avez eu connaissance de l'appel à projet régional « Sites Internet d'e-commerce ».

Vous avez un projet, décrivez-le à grands traits dans ce document.

Le service du SDT de la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que le comité de sélection vont vous aider à faire avancer votre projet.

Retournez ce document à :

aapecommerce@numerique.corse.fr

Ou à :

**Collectivité Territoriale de Corse
Service du Développement Technologique
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1**

Prenez contact avec :

Valérie LUST SERPAGGI

04 95 10 50 82

valerie.lust-serpaggi@ct-corse.fr

>>>>> Toutes les questions doivent être renseignées en détail.

ANNEXES

Annexe 1 : Processus détaillé de la sélection des projets
--

- 1) Validation de l'Appel à projet par le Conseil Exécutif (CE) et l'Assemblée de Corse
- 2) Lancement, publicité par voie de presse
- 3) Réception des candidatures (jusqu'à la date de clôture de l'AAP)
- 4) Dépouillement des dossiers par la cellule technique CTC-SDT
 - a. L'appel à projet est-il correctement renseigné ?
 - b. Répond-il aux critères principaux d'éligibilité ? :
 - c. Vérification des pièces justificatives
 - d. Analyse de la prise en compte des critères de sélection de fond et de forme
 - e. Sollicitation des services de l'ADEC pour un avis complémentaire
- 5) Pour les dossiers retenus : présentation des dossiers au Conseil Exécutif et au COREPA pour financement
- 6) Si non :
 - a. Demande de compléments éventuels pour certains dossiers
 - b. Notification de refus pour d'autres.
- 7) Publication du résultat de l'appel à projet.
- 8) Suivi des dossiers par le SDT

Annexe 2 - Processus d'animation

L'appel à projets sera suivi et animé par le SDT,

- d'un point de vue administratif et financier : le SDT coordonnera le suivi avec les services régionaux compétents et réalisera un reporting,
- d'un point de vue de la gestion de projet : elle s'assurera également de l'avancement du projet, grâce notamment à un suivi trimestriel des éléments contenus dans le dossier,
- d'un point de vue de la mise en réseau des acteurs du dispositif : elle organisera des journées d'échange et d'information pour les porteurs de projets afin de :
 - communiquer sur l'appel à projet et susciter l'intérêt auprès des porteurs de projets en Corse,
 - favoriser dès le départ les échanges entre les porteurs de projets, la mutualisation et l'émergence d'une communauté de pratiques,
 - répondre à des questions transversales, partagées par les différents porteurs de projet,
 - faire monter les projets en qualité dès le lancement de l'appel à projets.